



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Formation professionnelle

Question écrite n° 18513

### Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de modernisation de l'appareil public de formation professionnelle agricole. Ce projet prévoyait, dans son échéancier de réalisation, plusieurs chantiers prioritaires. Certains, comme la formation des formateurs, ont été réalisés. Il lui demande de lui faire connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette réforme.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé depuis trois ans un projet de modernisation de l'appareil public de formation professionnelle agricole. L'élément central de ce projet de modernisation, qui constitue l'un des leviers essentiels de réponse à la diversité des besoins et des publics, est la définition conjointe de stratégies régionales, par négociation avec les conseils régionaux et les organisations professionnelles, et par l'impulsion ou le renforcement de fonctionnement en partenariat. Ainsi, l'appel d'offres relatif au programme national d'actions de formation lancé en 1994 s'est inscrit dans le contexte général de la politique de l'emploi et a réaffirmé le principe de complémentarité et de cohérence avec les politiques régionales élaborées en ce domaine. Plusieurs dossiers conduisant à un partenariat au plan régional ont déjà été engagés et se sont concrétisés par la signature de chartes régionales, engageant le ministère dans le financement de ces projets. D'autres dossiers sont actuellement en cours de négociation ou d'étude. De même une aide financière aux dépenses des CFA et CFPPA pour la requalification des formateurs a également pu être mise en place en 1992 et a été reconduite prioritairement en 1993 et 1994. Ont été également impulsées et soutenues la mise en place dans les établissements publics de centres de ressources multimedia et la mise à disposition des stagiaires de ressources éducatives performantes. Enfin, les dossiers relatifs aux conditions d'emploi des agents contractuels des CFA et CFPPA qui ont connu des retards et des blocages dans leur mise en œuvre, ont été relancés par les services. Le dossier de titularisation des agents recrutés sur le budget des centres avant le 14 juin 1983 est en voie d'aboutissement. Un groupe de travail relatif aux conditions d'application de cette mesure va être prochainement mis en place. Dans le cadre de ces travaux, ce groupe étudiera les possibilités de mise en place d'un cadre d'emploi pour les personnels des centres qui n'ont pas vocation à être titularisés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Malvy Martin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18513

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4718

**Réponse publiée le** : 5 décembre 1994, page 6021